

# Des terres en question: le cas de San Antonio Techialoyan au XVIIe et début XVIIIe siècles

*Nadine Beligand\**

Le visiteur assidu de l'*Archivo General de la Nación* connaît le petit bureau de légalisation des documents de terres. On y certifie copie conforme des textes remontant parfois jusqu'au XVIe siècle: exemple rarissime d'archives anciennes qui restent vivantes, mais aussi symbole d'une permanence, celle qui place le problème des litiges de terres au centre de la vie de toute communauté agraire mexicaine, du XVIe au XXe siècles.

C'est dans ce contexte que nous situons notre étude: nous partons de l'étude de plusieurs documents conservés dans les archives nationales et dans le village de San Antonio Techialoyan (aujourd'hui San Antonio la Isla, état de Mexico) ainsi que dans les villages de San Lucas Tepemajalco, Calimaya, Chapultepec, Santa Cruz Atizapan. Il s'agit essentiellement de *títulos primordiales* de terres, distribués entre *mercedes*, *composiciones*, *amparos de posesion* et d'un manuscrit pictographique indigène, le codex de San Antonio Techialoyan. Ils sont complétés par une série de plans de répartition anciens et modernes qui sont une aide précieuse pour la compréhension des affinités politiques entre les divers villages: en particulier les relations de sujétion entre chefs-lieux politiques (*cabeceras*) et dépendances (*estancias, sujetos*).

L'imbrication de ces documents provenant de périodes différentes permet de mieux saisir les modifications et altérations subies par la communauté agraire de San Antonio durant la colonie. Au-delà, nous souhaitons faire surgir l'originalité de son organisation économique, sociale et politique au sein de la vallée de Matalcingo. Pour cela notre étude devra être complétée ultérieurement par une analyse des testaments, archives paroissiales, livres de *cofradías*, actes de ventes et achats de terres.

Le village de San Antonio est situé à 17 kilomètres au sud de Toluca, dans la vallée de Matalcingo, à 2 650 mètres d'altitude. Cette vallée, aujourd'hui connue sous le nom de vallée de Toluca, est terminée au sud par la sierra de Tenango et à l'est par celle de las Cruces. A l'ouest, le Nevado de Toluca puis les étendues boisées descendent progressivement vers la *ciénega*. A l'est du village s'étendait la grande lagune dite de *Chicnahuan* qui fut asséchée en 1960 au profit du District Fédéral (voir carte I). Ce village est original à divers titres: village central dans la vallée, riverain de la lagune, il peut être considéré comme représentatif. La richesse de la documentation (en particulier le codex) permet de répondre aux questions essentielles: la séquence des documents n'est pas fortuite, elle s'éclaire par le contexte socio-économique, dévoile tout un jeu de résonances: celui-ci apparaîtra en filigrane de nos titres de propriété. C'est ce jeu que nous souhaitons mettre en valeur. A travers le problème de la terre, c'est non seulement la survie des communautés qui est en jeu, mais plus concrètement le combat que se livrent les diverses collectivités pour l'accaparement, leur résistance à "l'envahisseur" espagnol. Matériellement, c'est à travers la mouvance des limites que nous approcherons le mieux cette réalité. Que reste-t-il par ailleurs, au temps de la Colonie, de l'ancienne corrélation entre premiers habitants (Matlatzinca), noblesse aztèque et titres primordiaux? Dans le détail, à travers ces documents, nous aurons quelques échappées sur le paysage même; en particulier la toponymie des limites de terres nous livrera des espaces culturels, où se mêlent les cosmovisions préhispaniques et chrétiennes.

---

\* Boursière du gouvernement mexicain, rattachée au CEMCA.

Chronologiquement, l'histoire de la répartition des terres de San Antonio dans les limites reconnues de son territoire remonte aux premières "mojoneras" posées par Axayacatl en 1469 lorsqu'il conquiert cette vallée. Cette répartition perdue encore aujourd'hui à travers les points E et D (carte II) fixés du temps du conquérant aztèque. Les lignes de division du territoire de Tepemaxalco et Calimaya descendaient du volcan de Toluca (Nevado) jusqu'à la *ciénega* pour que les indigènes aient libre usage des parties boisées, des terres riches et des eaux<sup>1</sup>. Axayacatl distribua les terres en qualité d'usufruit individuel aux capitaines et chefs aztèques associés à la victoire. Cette conquête consolida l'usufruit territorial de la noblesse aztèque dont les terres, *pilalli*, se transmièrent alors héréditairement à leurs descendants<sup>2</sup>.

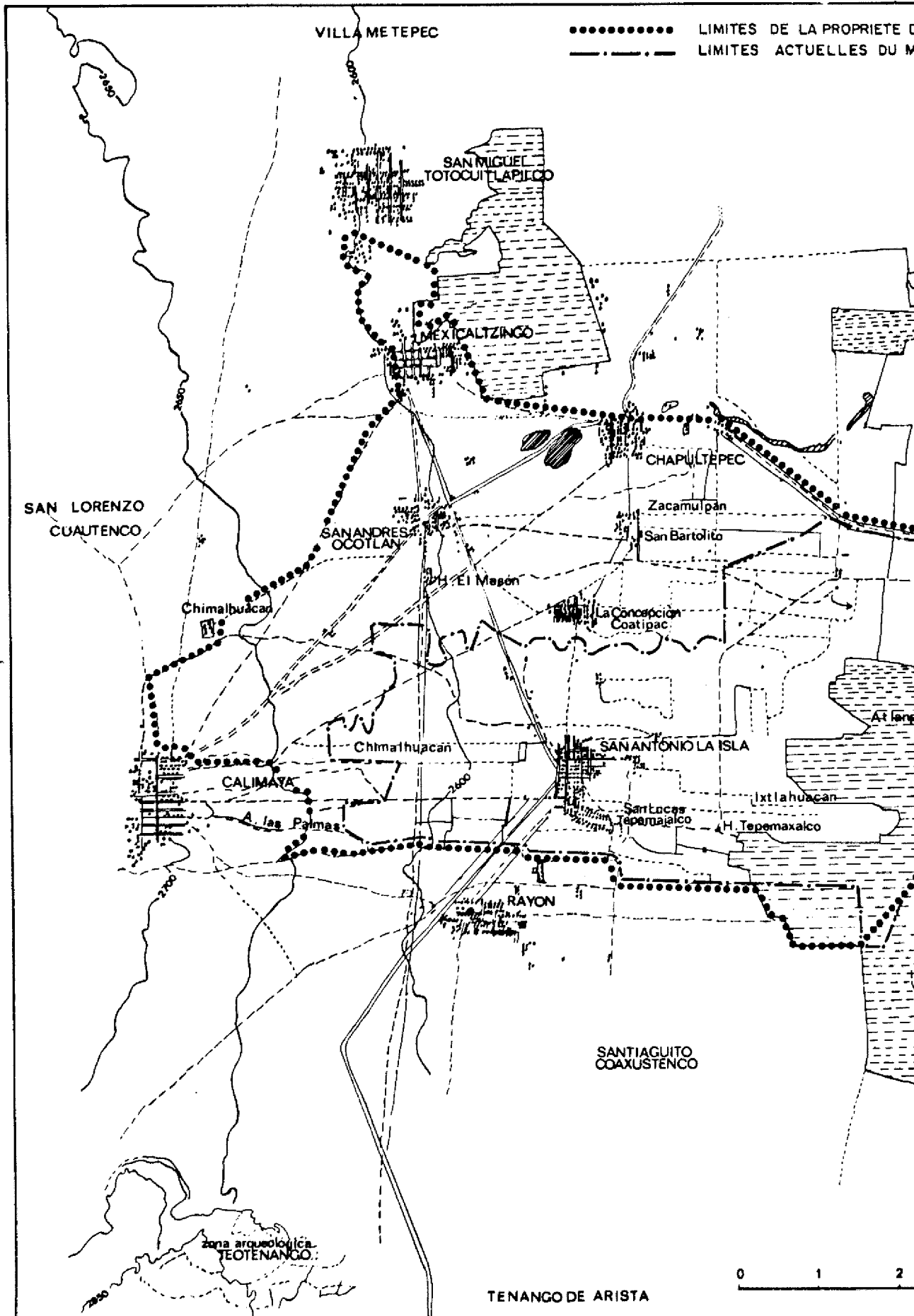
Le premier document espagnol date de 1603, il s'agit d'une *merced* octroyée par le vice-roi Gaspar de Zuñiga y Acevedo, comte de Monterrey en faveur de don Francisco de Santa María et don Juan Cortés, *indios principales* de San Antonio de Padua<sup>3</sup>. Elle est réalisée par Gabriel de Chávez, juge de cette "cordillère" de Metepec et concerne le site de "Tecuantitlan la Llanada"; il est assisté du notaire Hernán Sotelo et d'un interprète des langues matlazincas et nahuatl. Il s'agit de vérifier qu'aucun intérêt (en particulier indigène) ne soit lésé par ce *mandamiento acordado* (mandat délivré par le vice-roi et l'Audience). Les divers témoignages présentés par les responsables indigènes des différents villages révèlent qu'il n'y a aucune *estancia* ni autre forme de propriété individuelle à moins d'une lieue à la ronde et que donc toute convocation de propriétaire est inutile. La majorité des autorités et témoins présents provient de Metepec (voir tableau 1 et carte I). La structure complexe du gouvernement de Metepec révèle, s'il en est besoin, qu'il s'agit du chef-lieu politique dans la vallée, alors que les autres communautés pour la plupart, ne présentent que des *mandones*. Le cas de San Mateo Mexicalcingo est intermédiaire, son importance est en rapport avec ses origines essentiellement aztèques<sup>4</sup>. Ainsi l'histoire préhispanique se survit dans la colonie. Cependant, San Mateo n'obtiendra une large autonomie qu'à partir de 1743, en devenant *cabecera* religieuse<sup>5</sup>. Là encore, la primauté de Metepec est évidente puisque depuis 1536 elle fut aux côtés de Zinacantepec une des premières doctrines franciscaines<sup>6</sup>.

Tableau 1: Liste des représentants politiques présents lors de l'octroi de la *merced* aux *principales* de San Antonio en 1603

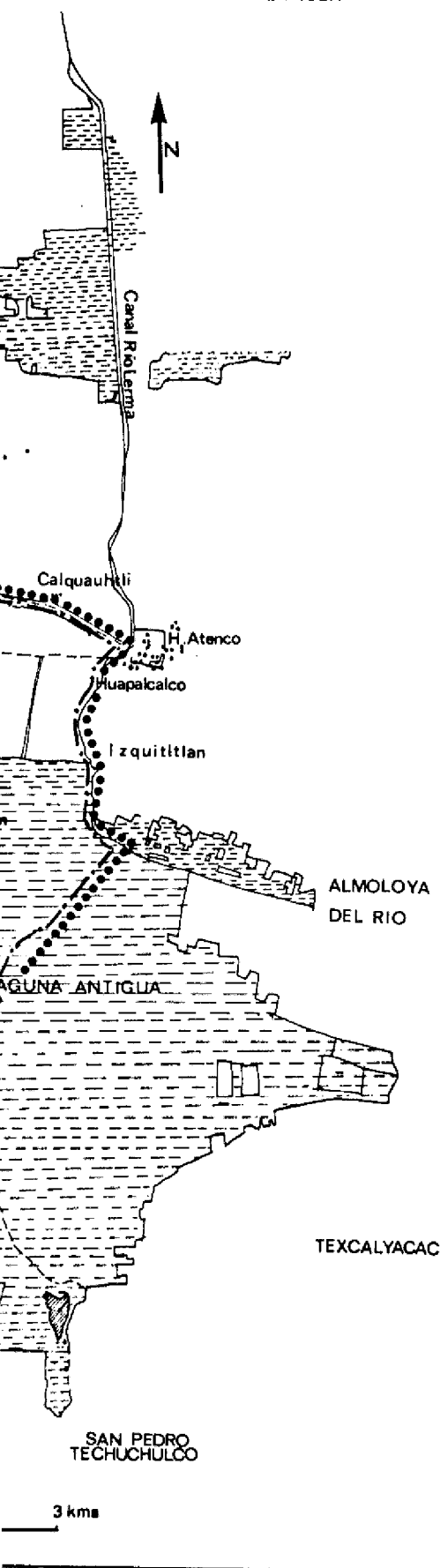
Source: Archives municipales de San Antonio la Isla  
Archives du Syndic, Exp. n° 23

	S. Mateo Mexicaltingo	San Andres Ocotlan	La Concepcion	San Miguel Chapultepec
<b>Visite du site</b>				
1 <i>gouverneur</i>				
2 <i>alcaldes</i>	1 <i>mandon</i>	1 <i>mandon</i>	1 <i>mandon</i>	2 <i>mandones</i>
2 <i>regidores</i>				
2 <i>alguaciles mayores</i>				
1 <i>fiscal</i>				
2 <i>tequiltatos</i>				
<b>Témoins «información de oficio»</b>				
1 ancien <i>alcalde</i>				
et <i>fiscal</i>	1 <i>indio</i>	1 <i>indio</i>		
	1 <i>indio</i>	1 <i>indio</i>		
1 <i>regidor mayor</i>	1 <i>indio principal</i>	1 <i>indio</i>		
1 <i>alguacil mayor</i>	1 <i>indio alguacil</i>			
	1 <i>indio</i>			
	1 <i>indio</i>			

L'absence de Calimaya est remarquable alors qu'il s'agit de la *cabecera de doctrina* de San Antonio la Isla<sup>7</sup>. D'après le plan dressé en 1562 (carte II) la juridiction de Calimaya et Tepemaxalco s'étendait sur une grande partie de la *ciénega*, y compris les villages de San Antonio, San Lucas, Rayon, San Juan la Isla, La Concepcion et Chapultepec<sup>8</sup>. Cette absence peut s'expliquer en 1603 par diverses raisons. La baisse démographique a été considérable dans la région: en 1570 Tenango (proche de Calimaya) avait 10 620 tributaires, en 1598 il n'en reste que 5 300 et en 1643 il y a 2 447 survivants<sup>9</sup>. Peut-on penser que Calimaya se soit alors désintéressée de terres qu'elle ne pouvait cultiver? Ou, plus vraisemblablement, Calimaya (et le comte de Santiago) ont-ils escompté voir ces terres travaillées par les gens de la plaine et en tirer profit par le biais du tribut versé et de la commercialisation des fruits de la terre? Pourquoi ne pas penser que dans ce monde vide, Calimaya et le comte aient envisagé de se convertir en rentiers du sol plutôt



LES TERRES DE SAN ANTONIO LA ISLA EN 1733  
 MUNICIPIO DE SAN ANTONIO LA ISLA

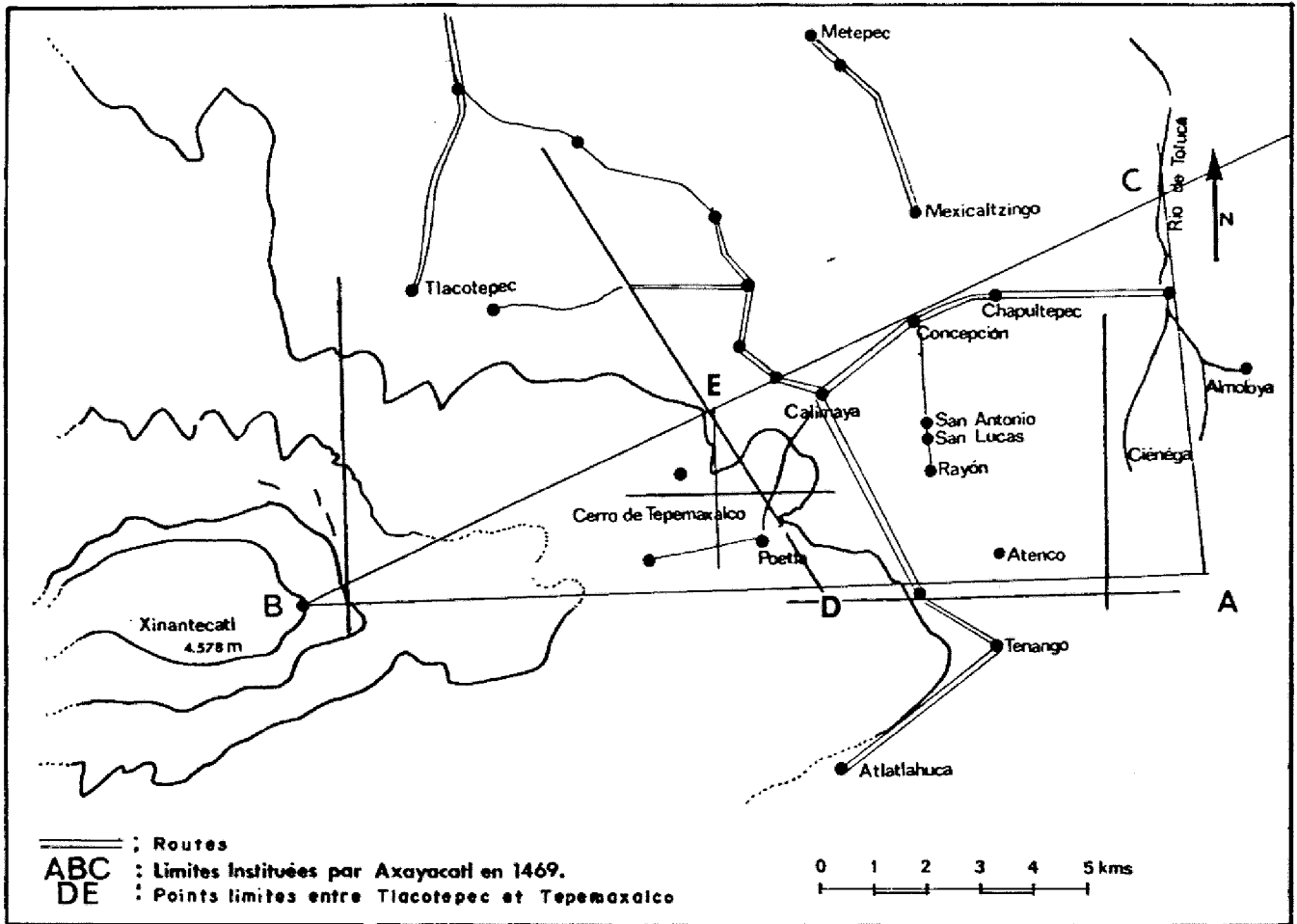


qu'en exploitants directs? Ce n'est que plus tard que Calimaya constata avec amertume "que ceux de San Antonio, La Concepcion, Chapultepec se séparèrent et prirent possession des terres de meilleure qualité, ne laissant à Calimaya qu'une zone de quatre hectares de terrain sableux et stérile"<sup>10</sup>. Ainsi 1603 est une date clé dans le paysage politique: un certain relâchement du contrôle exercé par Calimaya permit la montée de l'autonomie dans la vallée de Matalcingo.

Sur quel instrument les gens de San Antonio pouvaient-ils s'appuyer? La *merced* de 1603 précise: "Les dits *principales* de San Antonio de Padua ont quantité de tributaires pour peupler le site... et ceux-ci se trouvent à l'endroit même et sur le site auquel ils prétendent". Comment expliquer que San Antonio ait à sa disposition autant de colons? Auraient-ils échappé à la catastrophe démographique au tournant du siècle? C'est plus qu'improbable! L'excédent pourrait provenir d'un solde migratoire positif. Une copie réalisée en 1609 d'un *amparo de posesión* de 1560 nous offre un élément de réponse<sup>11</sup>. Il s'agit d'une sauvegarde accordée à des naturels de la *estancia* d'Almoloya (voir carte I) par le vice-roi don Luis de Velasco I. Les dits naturels pour lesquels se fait l'*amparo* sont des "pêcheurs et chasseurs... qui portent des manteaux de laine... qu'ils disent obtenir des brebis...". Velasco intervient pour qu'on leur laisse "libre accès à la chasse et à la pêche dont ils ont la coutume (...) et pour que ceux d'Almoloya ne les maltraitent pas". La description de ces personnages nous rappelle celle des Chichimèques. Si ce fut Velasco qui les envoya à Almoloya, il devait, dans un premier temps, les protéger. Nous émettons ici l'hypothèse que ces "nombreux tributaires" des *principales* de San Antonio en 1603 sont peut-être des Chichimèques fixés aux bords de la lagune ou de nouveaux arrivants en voie de sédentarisation.

Dans le document, le notaire précise que la *merced* correspond à deux *caballerías* de terres, soit environ 85 hectares<sup>12</sup>: les *principales* auraient donc disposé d'un excédent de main d'oeuvre équivalant à quelques dizaines de familles. Ceci est une hypothèse probable mais non encore démontrée, faute de documents. Cette lacune révèle clairement que tout problème de terre doit être analysé à la lumière des autres faits, en particulier démographiques.

En 1695 le contexte et le type de document changent: il s'agit cette fois d'une demande d'admission en composition des terres que la communauté de San Antonio possédait en "*demasías*" (sans titre légal) aux limites du quartier de la Concepcion<sup>13</sup>. Un juge est commissionné

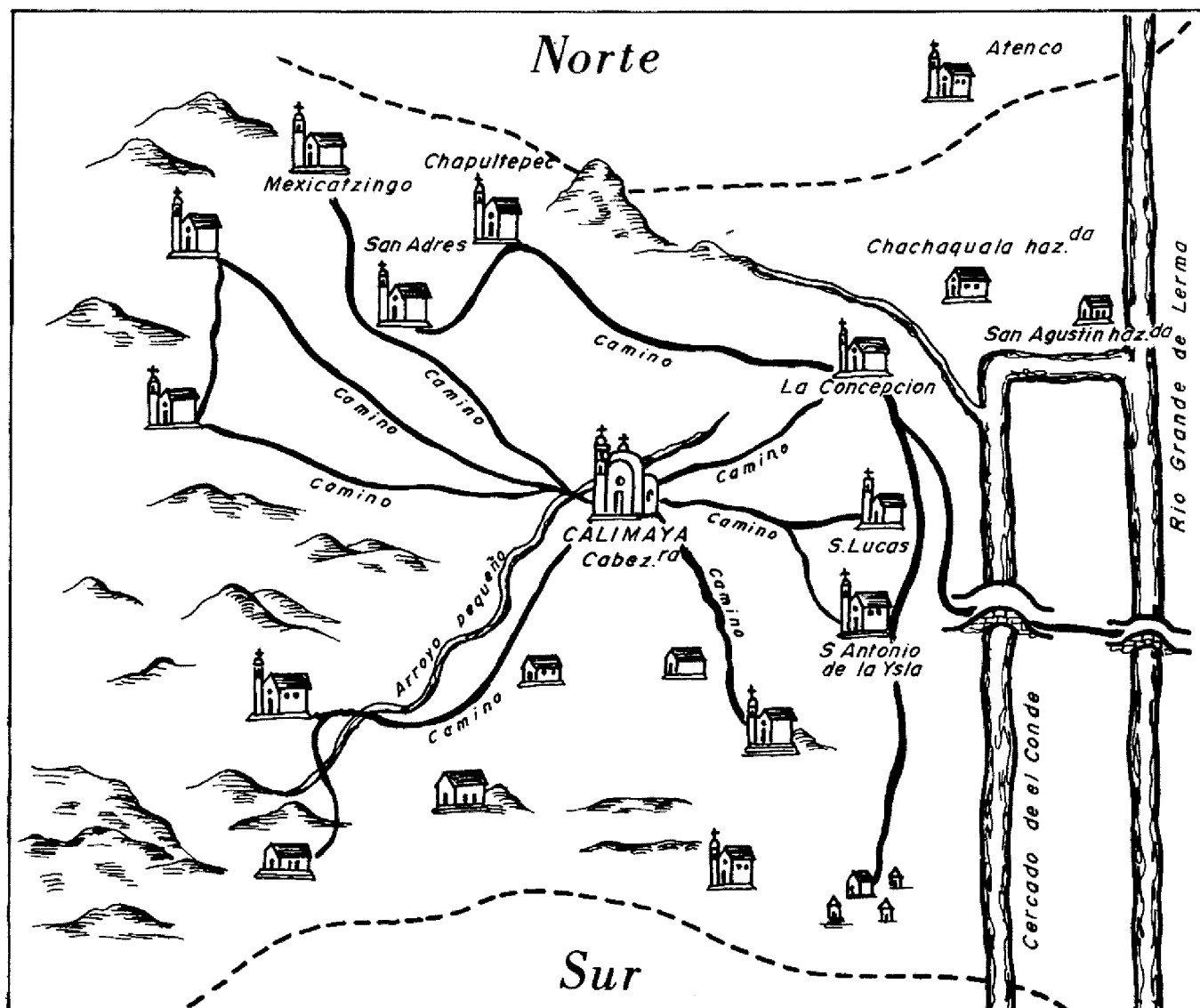


Carte II: Reconstruction approximative du plan dressé en 1562.  
Archives Municipales de Calimaya. Croquis réalisé à partir du schéma I du Mémorandum.

pour reconnaître les points limites de Tecuantitlan la Llanada. Il aurait fallu attendre 92 ans pour que la nécessité s'en fasse sentir: bien des choses avaient changé entre temps. Pour toutes les terres sans titre légal, les indigènes de San Antonio durent s'engager à verser une *composición* à la Couronne. Après diverses controverses les indigènes acceptèrent de payer 80 pesos d'or commun "pour le bénéfice des terres de tribut, de leurs champs, des prés d'élevage, entrées et sorties de ceux-ci, en plus de celles dont, par ordonnance royale, ils ont le bénéfice". A un moment où le problème agraire commençait à devenir lancinant, ceux de San Antonio croyaient se prémunir pour l'avenir puisqu'ils dispo-

saient enfin d'un titre légitime.

Le troisième document qui jalonne cette histoire des limites de San Antonio est l'*amparo de posesión* (sauvegarde des droits de possession) de 1705<sup>14</sup>. La procédure est conduite par l'*alcalde mayor* de Metepec, don Jimo Fernández de Angulo, et les autorités civiles de cette même *cabecera*. Ils sont accompagnés au cours de la visite par le gouverneur de San Antonio qui désigne successivement les points limites de la propriété, vraisemblablement appuyé sur la *merced* de 1603. Les limites mentionnées seront ainsi sauvegardées, garantiront les terres, afin que les habitants n'en soient ni "dépossédés ni délogés".



Carte III: Croquis d'après le plan du *Curato de Calimaya*.  
Atlas Ecclésiastique de l'Archevêché de Mexico.  
Bibliothèque Publique de Tolède, Espagne, 1767.

Cet *amparo* de 1705 était une sorte de barrière juridique que mettait le village entre ses possessions et celles du comte de Santiago Calimaya, propriétaire des haciendas de Atenco, Tzatzacuála, San Agustín (carte III). Sur le terrain, cette séparation était d'ailleurs matérialisée. En particulier les limites entre le village de San Antonio et l'hacienda de Atenco correspondaient à un fossé (*sanja*). En 1705 celui-ci fut visité par les autorités char-

gées de l'*amparo*. Ces *sanjas* ne servaient pas seulement de limites, elles avaient aussi pour fonction d'empêcher les troupeaux d'envahir les terres cultivées. S'il fallait déplacer le bétail on le faisait passer sur de petits ponts aménagés au-dessus des fossés. A l'époque coloniale, la *sanja real* du comte canalisait l'eau du Lerma et de la lagune, elle constituait un approvisionnement constant pour l'arrosage et pour le bétail. Ailleurs les indigènes

avaient exigé, dès 1552, que le comte construise une enceinte pour éviter les dégâts causés par les animaux sur leurs champs<sup>15</sup>.

Lors de la sauvegarde de droits, en 1705, lorsque le juge et le gouverneur de San Antonio arrivèrent aux limites du village de La Concepcion, il s'ensuivit une vive discussion. Ceux de San Antonio affirmaient que ces champs leur appartenaient, ce que contredisaient les gens de La Concepcion. Finalement un compromis fut trouvé: les terrains en litige étaient ceux accordés en 1603, lorsque La Concepcion était *sujeto* de San Antonio. Ils ne pouvaient donc être annexés par une seule des communautés et ce, même si en 1705 La Concepcion était devenue *sujeto* de San Mateo Mexicalcingo. Par ailleurs, les "mariages entre les Indiens et les Indiennes de l'un et l'autre village "avaient abouti à ce qu'ils "héritent peu à peu" des terres situées aux points contigus aux deux villages. Les indigènes rappelèrent d'ailleurs au juge que les terres de la *merced* de 1603 superposées avec celles de San Andres et de Chapultepec ne pouvaient être considérées comme propriété exclusive de San Antonio pour les mêmes raisons. Ceci confirme une de nos hypothèses: la *merced* accordée à San Antonio correspond dès 1603 à l'alliance de tous les villages de la vallée au détriment de Calimaya et a eu la fonction d'une *merced* partagée, utilisable par tous les villages limitrophes de San Antonio. Ce ne sera qu'après avoir examiné en détail les autres titres de possession, que nous pourrons avoir une vision plus détaillée de ce phénomène. Les testaments et les archives paroissiales pourront servir à appuyer notre hypothèse par la reconstitution des mouvements de population aux endroits contigus.

Le juge se contente d'entériner la *statu quo*, décidant que les indigènes resteraient "comme ils l'avaient été" dans la possession de leurs terres. Par là, il se reconnaît une certaine impuissance à trancher dans les litiges embrouillés et reposant sur des limites de terres fort imprécises. C'est cette même incertitude, cette flexibilité qui obligent à plus de vigilance face à la pénétration espagnole car les haciendas ont pu essayer de profiter de cette situation pour "mordre" progressivement sur la propriété indigène. D'où peut-être la naissance d'un document original vers 1733, le codex de San Antonio Techialoyan<sup>16</sup>.

Le groupe de documents Techialoyan est largement réparti dans tout l'état de Mexico. Le *corpus* compte environ cinquante documents connus. La majorité de ceux-ci est en relation avec les limites des terres des communautés. Ces documents pictographiques sont accom-

pagnés de "gloses" en nahuatl et parfois précédés par un texte long en nahuatl. Réalisés entre le début et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils combinent un style très européen et une connaissance encore ancrée dans la tradition pictographique aztèque<sup>17</sup>. Ces documents n'ont pas les aspects des documents légaux dans les termes de la jurisprudence; il n'y a pas de sceau ou de signature officielle d'une autorité espagnole. On ne parlera donc que de la légalité historique de ce document.

Le codex de San Antonio Techialoyan provient de l'actuel village de San Antonio la Isla et est conservé à Mexico<sup>18</sup>. Le mot *techialoyan* signifie "el mesón", ou "l'endroit d'où on observe, d'où on voit arriver quelqu'un". Nous avons daté ce document à partir de l'observation des éléments architectoniques de San Antonio la Isla et de San Lucas Tepemaxalco. Une des questions soulevées par les Techialoyan a longtemps été celle de leur date de réalisation<sup>19</sup>. Nous proposons pour le codex de San Antonio une date voisine de 1733. En effet, le modèle de "lettre de *techialoyan*" utilisé pour écrire le texte long et les textes intercalés entre les pictographies du codex fut employé également pour deux dédicaces sur pierre de deux monuments. Lors de la reconstruction des deux façades des églises de San Antonio la Isla et de San Lucas Tepemajalco, un artiste a gravé deux phrases commémoratives de cette étape. Pour San Antonio les dates sont 1703-1707 et pour San Lucas 1714-1733. A San Lucas la dédicace est formulée en partie en nahuatl et en partie en espagnol. Nous estimons que la date finale correspond à celle de l'élaboration du codex. Ces deux frises, apposées sur les linteaux supérieurs des portes principales, confirment qu'à cette époque un groupe d'artistes *tlacuilos*, scribes et graveurs, circula dans la vallée de Matalcingo (et dans tout l'actuel état de Mexico) pour offrir ses services aux différents gouverneurs des villages. D'autre part, deux inscriptions ont été gravées de chaque côté de la porte principale est de l'église de San Antonio. La première de ces inscriptions est dédiée à "Don Bernardino Gobernador" et la seconde à "Don Domingo Gobernador". Ces deux personnages sont présentés ensemble dans une scène (*folio* 10 r) du codex. Leurs noms indigènes sont: don Bernardino Xolestecatzin et don Domingo Ylh... (nom incomplet à cause de l'usure du document). Ces deux dignitaires sont membres de la noblesse indigène présentée dans le codex. Le fait qu'ils soient associés aux dédicaces permet d'affirmer que le codex est bien de cette époque-là.

A travers le codex la communauté apparaît comme profondément soudée autour de deux éléments: les

terres, les ancêtres. Les terres sont tout à la fois *altepetllalli*, c'est-à-dire "terres du village", de la communauté, et celles des *totohuan*, *tocolhuan*, "nos pères, nos ancêtres". Ceux à qui revient l'initiative du codex s'inscrivent dans cette tradition comme héritiers des terres, *mocahuyliteuhque*. Ils sont nettement séparés des *tlacalaquique* ou *tequihuaque*, qui sont simples tributaires. Le codex est donc bien au cœur de la communauté (des *altepehuaque*), il est lui-même le *tlalamatl*, *altepeamatl*, papier de terre, papier du village.

La continuité est éclatante si l'on considère que le principal signataire du codex, le gouverneur don Miguel de Santa María utilise comme patronyme le nom d'*Axayacatl*, c'est-à-dire de celui que le document présente comme le "bien-aimé gouverneur", à la fois conquérant et donateur des terres lors de la mainmise aztèque. Autour de lui les autres représentants de la communauté font corps: les *calpixque*, gardiens de la caisse communautaire; les *tepixque*, *fiscales*; les *tlayacanqui*, *mandones* et le *tlacuilo*, le scribe.

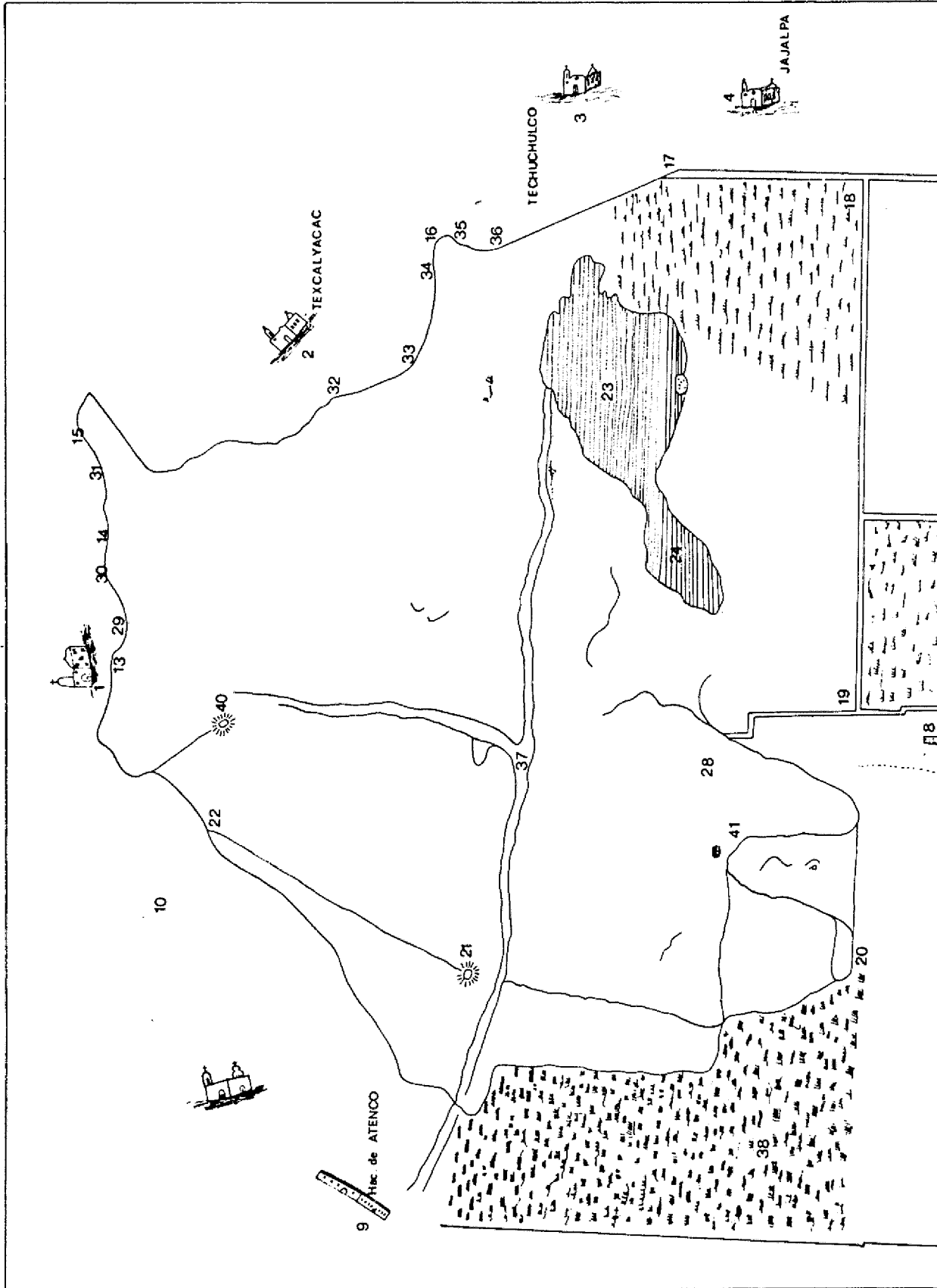
La force de cette noblesse de San Antonio ne réside pas seulement dans sa cohésion, mais aussi dans sa légitimité historique. Au-delà de la survivance du patronyme d'*Axayacatl*, il faut souligner l'indépendance politique dont a toujours bénéficié San Antonio. Dès 1603, l'argument essentiel de l'octroi de terres est que "le village de San Antonio est plus ancien" et que "[ses caciques] seront sauvegardés dans leurs terres avec tous les quartiers et sujets et terres de leur communauté" "et ceci face à Metepec et Calimaya. Cette noblesse, constituée par les familles *Achquecuentzin*, *Amosotzin*, *Xolestecatzin*, et les quelques *pipiltin* du village s'est elle-même mise en scène à travers le codex qui affirme sa force, la fait remonter au Grand Roi Aztèque et au premier vice-roi don Antonio de Mendoza qui confirma ses titres en 1539. Son souci de s'enraciner dans un passé le plus lointain possible explique qu'elle insiste davantage sur *Axayacatl* que sur Mendoza. La présence de trois Chichimèques dans le codex (*folio 18r*) la rattache même à un passé mythique et guerrier, au-delà de la réminiscence des implantations possibles de Chichimèques dans la région au XVI<sup>e</sup> siècle.

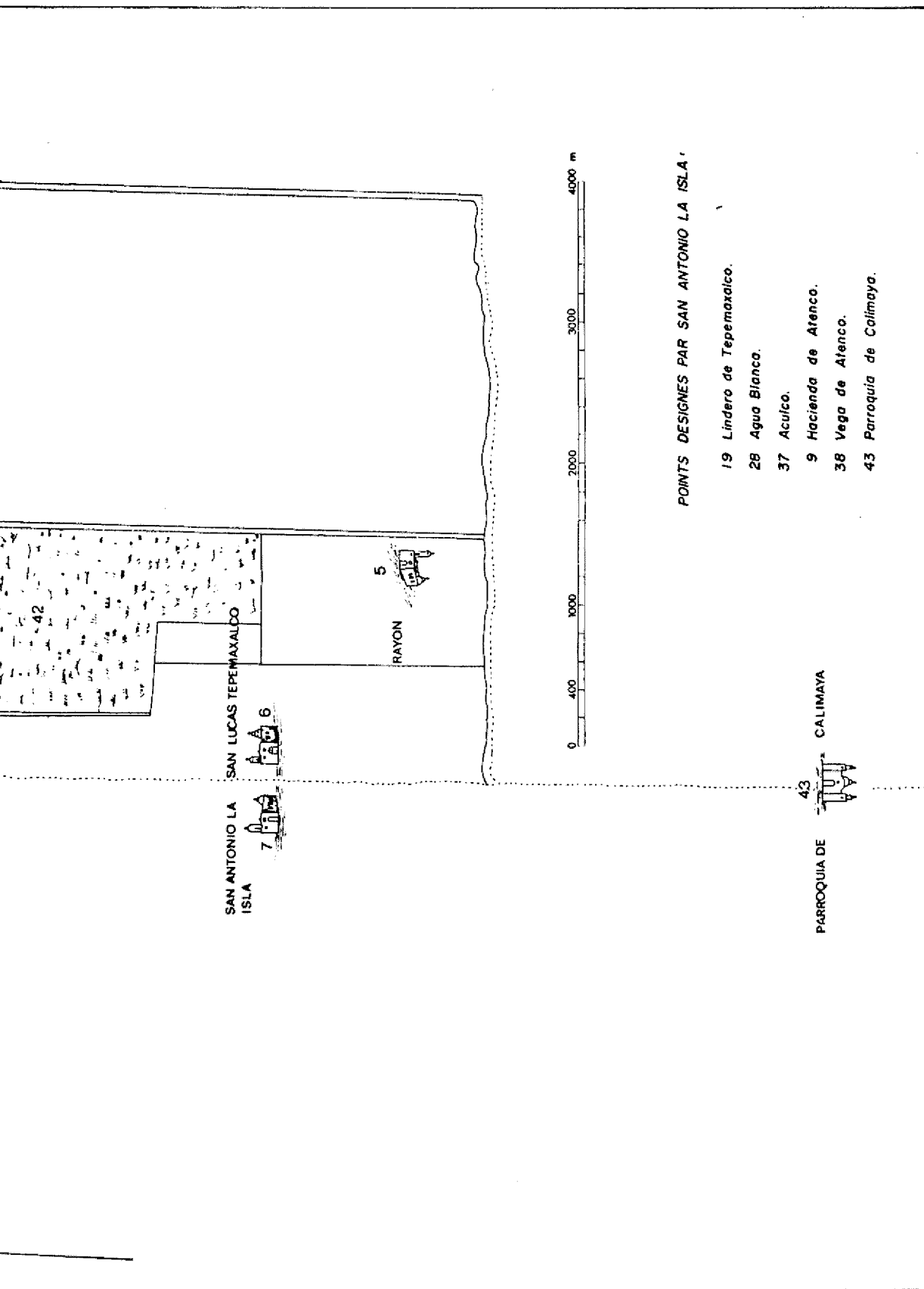
Cette continuité historique apparaît d'autant plus évidente dans le codex que la toponymie elle-même est encore largement d'essence aztèque: le *Chimalhuacan* du codex (le lieu des boucliers), limite occidentale du village de San Antonio vers Calimaya, est de grande importance. Il désigne à la fois cette partie ouest de la plaine et une colline entre Calimaya et San Lorenzo Cuautenco<sup>20</sup>: point haut, il rappelle les fonctions d'un site défen-

sif, guerrier; point bas, il met en valeur l'occupation (voire la colonisation) aztèque. Le *Chimalhuacan* démontre par là-même que le terme de *coaxochtili* (limite) ne désigne pas seulement un point fixe dans l'espace, mais peut s'appliquer à toute une zone limite. Au total, sur les 30 toponymes relevés dans le codex, 23 sont indigènes. Alors que les limites correspondent toujours à des toponymes nahuatl, les noms des villages sont mixtes, comme San Lucas *Teocaltitlan* (endroit des temples), ou nahuatlatisés comme la *Coxepexiotzin*, la vénérée Concepcion. Il existe une nette dichotomie entre le codex, document indigène et la *merced* de 1603, grâce octroyée par les autorités espagnoles où il n'est que 5 toponymes indigènes sur 17 au total (voir tableau 2). Le contraste est éclatant, va au-delà d'une simple différenciation linguistique: ce sont des approches très distinctes d'une même réalité géographique. Les Espagnols se référent en priorité aux villages, aux quartiers, se situent dans un espace habité, alors que le codex, pourtant plus tardif, se relie à un paysage agraire mêlant éléments naturels (*Izquitiitlan*: endroit où abondent les *izquites*, herbes) et cultivés (*Zacamulpan*: endroit des *zacates* moulus) (voir carte I). Il livre même quelques échappées sur le paysage, évoquant à travers la phrase-clé *mochmeyotoc* un parcellaire délimité par des rideaux de *magueyes*; une variante existant avec le terme *necoccapa*<sup>21</sup>.

Dans ce contexte, le document espagnol ignore l'importance de la lagune dans l'activité agricole, à la différence du codex qui nous permet d'obtenir des renseignements sur l'activité lacustre. *Ixtlahuacan* désigne un site où les terres sont cultivées en bordure du lac. Il est possible d'envisager qu'*Atlanpan* était une sorte de *chinampa* ou de point d'observation, de surveillance sur le lac au moment de la récolte des *tules*. Le plan de 1870 montre clairement (voir carte IV) que toutes les terres qui bordaient le lac étaient encore largement cultivées. A cette époque, les points désignés par le village de San Antonio étaient néanmoins réduits à quelques sites principaux<sup>22</sup>. Le lac étant asséché depuis 1960, et la topographie ayant été largement modifiée, il est difficile d'avoir la certitude de l'emplacement du site d'*Atlanpan*, toutefois nous en proposons sa position sur la carte I.

A travers ces documents nous assistons à une double progression. D'une part, ils suivent les diverses séquences de l'histoire de la communauté: une extension atypique en 1603 vers le nord, peut-être grâce à un apport de main d'oeuvre externe. En 1695, une tentative de bouclage vers le nord-est en réponse à l'expansion espagnole depuis les haciendas du comte de Calimaya. En





Carte IV: Croquis réalisé à partir du plan dressé en 1870.  
 Source: chargé des biens communaux de San Lucas Tepe-  
 majalco.

Tableau 2: Points limites désignés dans le codex et dans la *merced*.

<i>Codex de San Antonio Techialoyan (aux environs de 1733)</i>	<i>Merced octroyée en 1603</i>
<b>1. Points proches de la lagune</b> Tecuantitlan Ixtlahuacan Ixtlahuatlipan Izquititlan	Tecuantitlan <i>la llanada</i>
<b>2. Points sur la lagune</b> Atlanpan Zacapehuayan	La pierre colorée
<b>3. Limites avec l'hacienda de Atenco</b> Calquauhtli Huapalcalco Huexococolco Zacamulpan Cuahuitlipan	<i>La casa de tejamanil</i> <i>El Saús</i> Les terrains de la vega L'arbre de Cuauhsahual
<b>4. Limites nord vers Chapultepec</b> Zacamulpan Coyonacazco Tecpilco	Les bornes de Quisnahual
<b>5. Limites ouest</b> Chimalhuacan Tlatelticpac	Chemin qui va à Calimaya
<b>6. Limites à l'intérieur des villages</b> Tecuantitlan (quartier de San Antonio) Ixtlahuatlipan (aux limites de San Lucas) Calpilco (quartier de La Concepcion) Tototlan (quartier de San Bartolomé) Calpoltitlan (entre San Mateo et San Andres)	Atosatitlan (entre La Concepcion et San Bartolomé) Tototlan
<b>7. Villages limites</b> Xan Antalex (actuel San Andres Ocotlan) Xa Miquel Totocuitlapilco (actuel San Miguel Totocuitlapilco) Xa Locax Teocaltitlan (actuel San Lucas Tepemajalco) Coxepexiotzin (actuel Concepcion) Xa Paltolomentzin (actuel San Bartolomé) Chapultepec Xan Mateuhtzin (San Mateo Mexicalzingo) Xan Antonio Techialoyan (actuel San Antonio la Isla)	Tepesalco (pour Tepemaxalco)  La Concepcion San Bartolomé Chapultepec San Mateo San Antonio de Padua La Asuncion (actuel Rayon)

1705, la poussée démographique généralisée aboutit à des heurts entre communautés et à une transaction d'ensemble. En 1733 la pression s'accroissant sur toute la vallée, les risques de dissension devenant plus manifestes<sup>23</sup>, la vieille noblesse de San Antonio juge prudent de protéger *en totalité* les biens de la communauté comme un ultime verrouillage. Fut-il efficace? Suffisamment pour être présenté dans un dossier de litige en 1856<sup>24</sup>.

Par là, le codex de 1733 a une portée très large. Plus qu'un simple "document de terres" c'est aussi un document politique qui assoit la primauté de la noblesse de San Antonio dans sa communauté et sur une partie de la vallée; suprême habileté il prêche en même temps le maintien des droits héréditaires et un appel à la réconciliation<sup>25</sup>. Ce n'est pas la seule habileté: en se référant à des villages aussi éloignés que San Miguel Totocuitlapilco comme contigus, cette noblesse réaffirme ses droits de possession sur toute cette partie de la vallée; en se présentant comme une partie des *altepehuaque* elle légitimise sa position et se présente comme simple mandataire de la collectivité. Un idéal démocratique? Le terme prête à anachronisme: plutôt l'expression d'une cohésion, d'une vitalité qui, d'Axayacatl à Santa María Axayacatl conduit cette communauté. Une obsession pour la terre? une lutte pour la survie? Tout cela, mais d'abord une identification profonde avec cet univers humanisé de la vallée, ce que le codex appelle *huytlahtzintoc*.

1. Plus tard, don Antonio de Mendoza confirma que les "*montes, pastos y abrevaderos*" seraient communs.
2. Les *tetecuhztin* ou seigneurs recevaient pour leurs prouesses de guerre ou d'autres mérites des prix de propriété de terres. Voir Manuel Payno, *Tratado de la propiedad*, Secretaria de Reforma Agraria, SRA-CEHAM Ed., México, 1981; Francisco Gonzalez de Cossio, *Historia de la tendencia y explotación del campo en México*, SRA-CEHAM Ed., México, 1981; Enrique Florescano Mayet, *Origen y desarrollo de los problemas agrarios de México*, Era Ed., México, 1976.
3. Copie de la *merced* conservée dans les archives municipales de San Antonio la Isla, archives du *Síndico*, exp. n° 23. Voir François Chevalier, *La formation des grands domaines au Mexique: terre et société aux XVIe-XVIIe siècles*, Institut d'Ethnologie, Université de Paris Ed., Paris, 1952.
4. Voir Margarita Loera y Ch. de Esteinou, "Calimaya y Tepemaxalco, Tenencia y transmisión hereditaria de la tierra, en dos comunidades indígenas. Epoca colonial"; *Cuadernos del Instituto Nacional de Antropología e Historia*, n° 18, México, 1977, pp. 38-48.

5. M. Loera, *op. cit.*, p. 43.
6. Peter Gerhard, *A guide to the historical geography of New Spain*, Cambridge University Press Ed., 1972, pp. 174-178 et 270-273.
7. D'après le plan du *curato* de Calimaya (carte III), San Antonio était encore une des *visitas* de la *cabecera* de Calimaya en 1767. Plan publié par M. Loera, *op. cit.*, p. 46.
8. Voir le triangle A-B-C de la carte II qui marque les limites du territoire de Calimaya et Tepemaxalco.
9. Peter Gerhard attribue ce phénomène en grande partie à l'émigration: P. Gerhard, *op. cit.*, p. 271.
10. Document de Calimaya, archives municipales de Calimaya, dossier de litige de terres contre Tlacotepec présenté en 1977. Soit la zone D-B-E du plan II.
11. Document conservé dans les archives municipales de San Antonio la Isla, archives du *Síndico*, exp. n° 14.
12. Voir Chávez de Hayoe, *Guadalajara de Antaño*, Guadalajara, 1956, p. 168.
13. Document de *composición*, archives municipales de San Antonio la Isla, archives du *Síndico*, exp. n° 4.
14. Document de *amparo de posesión*, archives municipales de San Antonio la Isla, archives du *Síndico*, exp. n° 25.
15. Un document de 1552 conservé dans les archives municipales de Santa Cruz Atizapan nous donne le compte-rendu de ce qui fut payé aux Indiens de chaque village ayant participé à la construction: —“*El dicho Juan de Altamirano les habla de pagar el dicho vallado y cerca... y por cada una braza del dicho vallado les había de dar dos reales de plata... para que los dichos ganados no puedan salir de las dichas cercas en tiempos de sembreras...*”. Les sommes qui furent alors perçues du comte sont de 671 pesos et 2 tomines d'or courant pour ceux de Jalatlaco et de 703 pesos et 6 tomines pour ceux de Tepemaxalco.
16. Le codex de San Antonio Techialoyan est conservé dans le *Fondo de Códices* du *Museo Nacional de Antropología e Historia* de Mexico. Son numéro de classification est 35-65. Ce codex donna le nom au groupe aujourd'hui appelé Techialoyan.
17. Voir Joaquín Galarza, Le Codex de Zempoala, Techialoyan E 705, Zempoala, Hidalgo, Mexique, *Collection Etudes Mesoaméricaines* 7, Mission Archéologique et Ethnologique Française au Mexique, Mexico, 1980; Donald Robertson, *Techialoyan manuscripts and paintings with a catalog*, Handbook of Middle American Indians, Vol. 14, Part III, University of Texas Press ed., Austin, 1975, pp. 253-280. La première traduction du texte nahuatl a été réalisée par Faustino Galicia Chimalpopoca et publiée dans l'article de Federico Gómez de Orozco, “El Códice de San Antonio Techialoyan: Estudio histórico-paleográfico”; *Anales del Museo Nacional de Antropología e Historia*, vol. IV, n° 2, MNAH Ed., Mexico, 1933, pp. 311-332.
18. Voir note n° 16.
19. La discussion sur les dates erronées et les caractères apocryphes des codex Techialoyan est bien résumée dans le livre de J. Galarza, *op. cit.*, pp. 15-17.
20. Actuellement cet endroit est connu sous le nom de “Minas de Chimalhuacan” car on y extrait du *tepojal* en grande quantité.
21. Le terme *necoccanpa* signifie “des deux côtés” ou “en double file”, ce qui indique une limite de parcelle constituée par deux rangées de magueyes.
22. Plan de la répartition des terres et des limites de San Antonio la Isla avec San Lucas Tepemajalco, en 1870. L'original de ce plan est conservé dans le village de San Lucas Tepemajalco par le responsable des biens communaux. La carte IV est un croquis élaboré à partir de ce plan.
23. En 1743, San Antonio et San Mateo accèdent au rang de *cabecera*. C'est ce que dit M. Loera, *op. cit.*, pp. 42-43.
24. Ce qui conduisit à une première traduction du document par F. Galicia Chimalpopoca en 1856. L'original de cette traduction est conservée à l'*Archivo del Poder Ejecutivo del Estado de México*, à Toluca.
25. Dans le *folio 4r* du codex le terme *zehuylico* précise qu'ils se sont “réconciliés” et dans le *folio 6r* la phrase *omotlalmazehuylico* précise qu'ils se sont établis pacifiquement (ou réconciliés) sur leurs terres.